COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORIENTE

Conseil Communautaire en date du

Vendredi 04 juillet 2025

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet à 17h30, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membre en exercice : 40

Membres présents : 7

Abs :

Pouvoirs : 02

Le Président rappelle que le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du 30 juin 2025 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

Vote : Pour à l'unanimité

1. Approbation des comptes rendus des séances du 14 avril et du 06 juin 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les 2 derniers comptes rendus du conseil communautaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire qu'il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois non permanents d'agents techniques polyvalents, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire pour une période de 6 mois.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet

Monsieur Jean-Claude Franceschi expose aux membres du Conseil communautaire qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de chauffeur poids lourds d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire.

Vote : Pour à l'unanimité

4. Convention de mise à disposition partielle auprès de la communauté de communes de la directrice de l'office de tourisme intercommunal

Le Président expose que la comcom a la possibilité de solliciter de l'office de tourisme la mise à disposition partielle de sa directrice, à raison de 50% de son temps de travail.
Ce permettrait à a comcom de renforcer de manière temporaire son encadrement dans les domaines de l'administration générale et de la comptabilité.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Mandatement du cdg2b pour la protection sociale complémentaire - convention de participation pour la couverture du risque sante des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la FPT introduit une obligation de mise en œuvre d'une participation financière à la couverture du risque santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026 avec un montant minimum de 15 € brut mensuel.

Vote : Pour à l'unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h06.